



# 8 QUESTIONS QUE L'ON PEUT VOUS POSER

## 1/ Qui est concerné par le compteur Linky ?

Sont concernés par le compteur Linky, tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36 kVa : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, État.

## 2 / Qui pose les compteurs Linky ?



Un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky, salarié d'ERDF ou d'une entreprise partenaire Linky. Dans le cas d'une entreprise partenaire, le technicien sera identifiable par un logo « Partenaire Linky » sur son badge et son véhicule. Ces opérations sont pilotées par ERDF. Dans tous les cas, un courrier d'ERDF prévient les clients du passage du technicien 45 jours avant sa venue, et donne le nom de l'entreprise chargée de la pose.

## 3/ Quel est le coût global du déploiement du compteur Linky ?

Environ 5 milliards d'euros qui englobent l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs), la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme. La pose du compteur est gratuite pour les clients et les communes. Cet investissement financé par ERDF sera compensé par les économies réalisées sur les interventions techniques, les consommations non comptabilisées et le pilotage du réseau. Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'ERDF (au même titre que l'enfouissement de lignes...).

## 4/ Quels travaux engendre la pose du compteur Linky ?

### OMISSION

**Les lignes électriques extérieures entre le client et les postes de distribution ne sont pas indiquées. Elles aussi rayonnent les radio fréquences CPL (Courants Porteurs en Ligne) injectées par ERDF dans le courant électrique.**

Il n'y a ni travaux de voirie, ni sollicitation des services techniques municipaux, car tout se passe chez le client et dans l'enceinte des postes de distribution ERDF. Pour toute question, ERDF reste à la disposition des municipalités.



## OMISSION : protocoles CPL

- CPL G1 : bandes fréquences comprises entre 3 et 148 kHz
  - CPL G3 : bandes fréquences comprises entre 10 et 490 kHz
  - CPL Haut Débit : bandes fréquences entre 1,6 MHz et 30 MHz
- classées dans le Groupe 2 B, cancérigène possible, par l'OMS.

Linky  
le compteur  
communicant  
d'ERDF

Déploiement entre  
décembre 2015 et 2021



## 8 QUESTIONS

### QUE L'ON PEUT VOUS POSER

## 8/Linky peut-il avoir un impact sur la santé ? OUI

5 / Quelles  
données  
enregistre  
le compteur  
Linky ?

### FAUX

A terme, les appareils  
électroménagers seront  
équipés de puces communicant  
avec le compteur.  
Ils pourront être télécommandés  
à distance.

Il enregistre les seules données de consommation  
d'électricité en kWh, et elles sont cryptées.  
Le compteur Linky ignore s'il s'agit de la télé,  
du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée  
personnelle ne transite dans le système (ni adresse,  
ni nom, ni coordonnées bancaires...). Ces données  
sont la propriété des clients et ne peuvent en aucun  
cas être transmises à un tiers sans accord préalable.  
En revanche, certaines données agrégées  
et anonymisées (par quartier ou groupe  
de consommateurs) pourront être mises  
à disposition des collectivités territoriales  
(urbanisme, maîtrise de la demande d'énergie).

## Collectivités Locales :

6/ Un client  
peut-il refuser  
la pose  
du compteur  
Linky ?

Propriétaires des réseaux de  
distribution et des compteurs,  
interdisez la pollution électro-  
magnétique par la technologie  
des Courants Porteurs en  
Ligne (CPL) classée dans le  
Groupe 2B, potentiellement  
cancérigène, par l'OMS, sur  
tout votre territoire.

Non. Les compteurs sont des outils de comptage  
des consommations d'électricité ; ils font partie  
des biens concédés à ERDF par les collectivités  
locales. Le compteur n'appartient pas au client.  
Juridiquement, le client doit permettre à ERDF  
l'accès au compteur.

**Lors des tests, le CPL injecté sur le réseau par ERDF  
a mis en panne tous les appareils domotiques en place  
par interférences avec le CPL pré-existant dans les appareils domotiques.**

7/ Quelle est  
la durée  
de la pose  
d'un compteur  
Linky ?



Il faut environ 30 minutes pour installer  
Linky en lieu et place de l'ancien compteur.  
Lorsque le compteur est situé dans le logement  
(50 % des cas), la présence du client est nécessaire.  
Lorsqu'il est hors du logement, la présence  
du client n'est pas nécessaire.

## FAUX + OMISSION

8/ Le compteur  
Linky peut-il  
avoir un impact  
sur la santé ?

2 niveaux de communication  
constituent les installations :  
- 1er niveau entre compteur  
Linky et postes de distribution  
utilisant la technologie CPL,  
- 2ème niveau entre postes de  
distribution et centre gestion  
ERDF, utilisant le réseau de  
téléphonie mobile GPRS.

Non. Le changement du compteur actuel par  
Linky n'a pas d'impact sur la santé. Ce compteur  
utilise la technologie des courants porteurs en ligne  
(CPL). La communication par courants porteurs  
en ligne permet d'utiliser le réseau électrique  
existant pour transmettre des informations.  
Cette technologie fiable et éprouvée utilise  
le réseau électrique existant et ne nécessite  
ni travaux, ni nouveaux câblages.  
De la même façon, elle ne nécessite donc pas  
de tranchée ou travaux sur les réseaux.  
Enfin, elle respecte les normes sanitaires  
européennes et françaises.

Elle est couramment utilisée en domotique :  
commandes de volets roulants, box Internet, etc.